

# Famille des métiers :

## En sortir, pour s'en sortir !

Derrière son slogan d'une voie professionnelle «*d'excellence et d'avenir* » Jean-Michel Blanquer poursuit, avec entêtement et mépris, le démantèlement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Sa réforme s'est traduite par une réduction des heures disciplinaires, notamment en atelier. Les dispositifs de co-intervention et de chef-d'œuvre réduisent encore le temps efficace de formation. À cette rentrée 2021, la dernière vague de «*familles de métiers*» a été mise en place, alors que les retours de terrain sur les années précédentes montrent que ce dispositif est un échec.

**Dans l'intérêt des élèves et de la voie pro : il y a urgence à y mettre un terme !**

### Une orientation moins lisible !

L'objectif annoncé de ces regroupements en 2<sup>nd</sup>e des spécialités de Bac pro était d'organiser «*un parcours plus progressif et plus lisible*». En réalité, ces familles de métiers dégradent l'orientation des élèves. Pour les familles, cela s'ajoute aux intitulés des Bac pro et complexifie l'offre. Alors que le facteur géographique est important, la présentation par famille de métiers sur le site de l'ONISEP ne permet plus de repérer facilement l'implantation réelle des formations. **L'orientation est moins lisible.**

De plus, avec ce dispositif, on constate aussi une aggravation de l'orientation genrée. Par exemple, dans «*Métiers de la beauté et du bien-être*», le couplage des Bacs pro Esthétique et Métiers de la coiffure diminue encore la mixité.

#### Des moyens pour l'orientation !

Pour une meilleure orientation sans réduction de la durée de la formation, il faut redonner des moyens aux CIO et aux PsyEN dont c'est le métier d'informer les élèves et les familles !

### Plus d'orientation subie !

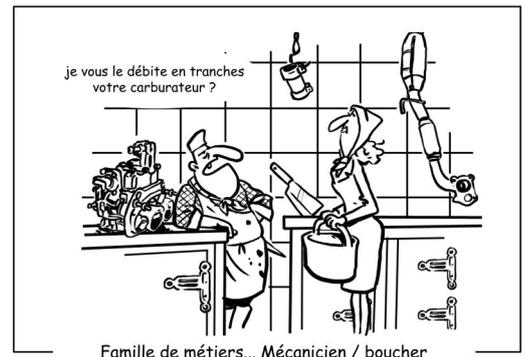
En fin de seconde, le choix est très contraint par la carte des formations de l'établissement. Ensuite, dans la pratique, les élèves restent dans le lycée où ils-elles ont commencé leur formation et bien souvent dans la section où ils-elles ont été fléchés-es dès leur entrée en seconde. Très peu de lycées en France disposent de toutes les sections relatives à une famille de métiers. Les changements ne se font donc qu'à la marge ! **Nos élèves arrivent en LP souvent avec une orientation par défaut, les familles de métiers ajoutent une nouvelle sélection et une nouvelle étape d'orientation subie.**

#### Attention aux postes !

À moyen terme, les familles de métiers risquent de générer des regroupements de sections, y compris en enseignement général, des diminutions de capacité d'accueil, des suppressions de postes...

## Moins d'insertion pro

Ce dispositif réduit d'un an la formation effective à une spécialité. Il y a aussi un risque de perte d'identité des filières. Beaucoup de professions expriment leurs craintes que les élèves ne perdent une année de professionnalisation. Cela va accentuer la concurrence entre établissements et entre spécialités. **La CGT dénonce cette déspecialisation des formations et la réduction du temps de formation dans la voie scolaire qui dégrade l'insertion professionnelle, mais aussi les possibilités de poursuites d'études des élèves.**



On constate que **les conditions de travail des PLP se sont fortement dégradées !** Des vademecums identifient théoriquement des compétences communes mais sont hors sol, car ils méconnaissent les progressions pédagogiques dans les différentes spécialités et la réalité des établissements. En 2<sup>nd</sup>e, le rôle du professeur principal est alourdi par le suivi de l'orientation.

## Concurrence déloyale ?

Par ailleurs, cette nouvelle réduction du temps de formation professionnelle ne s'applique que pour les élèves de la voie scolaire. Les familles de métiers ne sont pas obligatoires dans les formations en apprentissage. C'est un avantage supplémentaire en faveur de l'apprentissage.

### EXIGEONS UN PLAN D'URGENCE POUR LA VOIE PRO !

- ◆ **abrogation de la réforme, suppression des dispositifs (chef-d'œuvre, co-intervention et familles de métiers) et restitution des heures disciplinaires ;**
- ◆ **réduction des effectifs : 20 élèves par classe en Bac pro et 12 en CAP ; des moyens pour doubler ;**
- ◆ **utilisation des heures d'AP pour l'enseignement disciplinaire ;**
- ◆ **recrutement massif d'enseignant-es, de personnels de santé et sociaux, d'AED et d'AESH...**
- ◆ **titularisation immédiate de tou-t'es les contractuel-les sans conditions de concours ni de nationalité ;**
- ◆ **réintégration des lycées dans une carte élargie de l'Éducation Prioritaire ;**
- ◆ **revalorisation salariale immédiate de 400 €, hausse de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires.**



**L'intérêt de la voie pro et des PLP : la CGT !**